



COMPTE RENDU SUCCINCT de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 2 Juillet 2013

L'an deux mil treize, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, André LEMAIRE Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS Corinne MABILEAU, Virginie BAUDSON, Frédérique DEPRECCQ, René KLOECKNER, François PETIT, Daniel SAMUEL, Béatrice BASQUIN, Sylvain DARTOIS, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK.

Procurations : Mme Christiane ANDIOLE à Mme Marie-Claude TLEIK
M Michel JULIEN à Mme Monique PRECHEY
M Bertrand VANDEWALLE à Mme Béatrice BASQUIN
Mme Suzanne JAUBERT à M Daniel SAMUEL

Etaient absents : mesdames et messieurs, Gérard MARTIN, Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE, David CHILTE, RAMELET Jacqueline.

Secrétaire de séance : Madame Monique PRECHEY

CONSEIL MUNICIPAL

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 5 Juin 2013 : L'ensemble des conseillers municipaux adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 Juin 2013 après avoir pris en compte les remarques suivantes :

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS fait remarquer page 3 qu'il existe une différence entre la prise de poste de madame Virginie BAUDSON et monsieur François PETIT (1^{er} et 10 avril 2013).

Le maire répond que la date du 1^{er} avril correspond à la date d'attribution de la délégation aux deux conseillers municipaux précités et que la date du 10 avril 2013 correspond à la date d'attribution de l'indemnité de fonction attribuée aux deux conseillers municipaux délégués que sont madame Virginie BAUDSON et monsieur François PETIT.

Monsieur François PETIT demande un complément d'information sur la différence entre contrat CUI et contrat d'avenir.

Le maire explique que le Contrat Unique d'Insertion a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi d'une durée de 8 mois renouvelable une fois et une aide financière représentant 75 % du SMIC et l'exonération des charges pour l'employeur. Au sujet du contrat d'avenir, il précise que celui-ci a pour objectif d'aider les jeunes entre 16 et 25 ans, sans emploi, avec un niveau de formation inférieur au niveau IV (niveau bac) en difficulté d'insertion dans la vie active,

d'une durée de 12 mois renouvelable, d'une obligation de formation, d'une aide financière correspondant à 75 % du SMIC, complété par l'exonération des charges patronales.

Madame Béatrice BASQUIN souhaite qu'il soit ajouté page 3 qu'elle avait fait remarquer qu'il n'y avait pas eu de commissions scolaires depuis au moins 2 ans.

Cette affirmation est réfutée collégalement mais madame Béatrice BASQUIN maintient son affirmation.

DELEGATIONS DU MAIRE

1/ **Démarches et actions depuis le 5 juin 2013** : Le conseil municipal prend acte des démarches et actions que le maire a menées depuis le 5 juin 2013.

FINANCES LOCALES

1/ **Dotation Globale d'Equipement : Ajustement de la longueur de la voirie communale** : Dans le but de réajuster le montant de la dotation globale d'équipement que la commune perçoit de l'Etat, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la longueur de la voirie de la commune de CIRES-LES-MELLO classée dans le domaine public communal à **21 823 mètres** au 1^{er} juillet 2013.

2/ **Indemnisation de sinistre** : Monsieur Daniel DIDELOT a subi un sinistre en raison du mauvais état de la voirie communale qui a eu pour conséquence la détérioration d'un pneumatique de son véhicule. Le conseil municipal par quinze (15) voix pour, cinq (5) abstentions de messieurs et mesdames : BOURGOIN Henri, DAUTOIS Jean-Claude, MABILEAU Corinne, BASQUIN Béatrice et LEFEVRE Marie-Claude et deux (2) voix contre de madame DEPRECCQ Frédérique et monsieur DARTOIS Sylvain, décide de prendre en charge le sinistre précédemment cité pour un montant de 167.20 €,

3/ **Décision modificative N°1 : Ajustements budgétaires** : Dans le cadre de la construction du complexe sportif du Beaucamp « Céline Goberville », il a été prévu le paiement d'une assurance maître d'ouvrage en section d'investissement. La réglementation en vigueur ne permet pas d'affecter en section d'investissement le coût des primes d'assurances et impose de régler ces dernières en section de fonctionnement. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 telle qu'elle est présentée, d'un montant de 19 350 €.

4/ **Décision modificative N°2 : Ajustements budgétaires** : Par délibération du 5 juin 2013, le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt à court terme de 350 000 € auprès du Crédit Agricole Brie Picardie en l'attente du versement par l'Etat du FCTVA 2013 et des subventions par le Conseil Général de l'Oise. Afin de permettre le remboursement de ce prêt à court terme, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 telle qu'elle est présentée.

5/ **Tarifs et redevances 2013/2014 (location de salles, concessions cimetièrre, cantine, etc.)** : Chaque année, le conseil municipal lors de sa réunion de juin arrête l'évolution des tarifs et échéances. Le conseil municipal, arrête rubrique par rubrique l'évolution des différents tarifs communaux à compter du 1^{er} août 2013 comme suit

INTITULE	2012	%	Proposition 2013
RESTAURATION SCOLAIRE			
Enfant résidant dans la commune	4,10	2,44	4,20

Repas cirois pris sans réservation préalable	6,00	150	15,00
Enfant Extérieur à la commune	5,35	2,80	5,50
Enfant extérieur personnel comm.	4,10	2,44	4,20
Repas extérieur pris sans réservation préalable	7,00	214,28	15,00
Enfant allergique maternelle	1,80	2,78	1,85
Enfant allergique primaire	1,70	2,65	1,75
Par vingt et une (21) voix pour et une (1) voix contre de Mme DEPRECQ Frédérique qui souhaitait un tarif plus élevé			
ETUDE SURVEILLEE – AIDE AUX DEVOIRS			
1 ^{er} enfant	23,50	2,98	24,20
2 ^{ème} enfant	18,55	2,96	19,10
3 ^{ème} enfant et plus	15,00	3,00	15,45
A l'unanimité			
DROITS DE PLACE			
Camion d'outillage (par jour)	50,50	2,97	52,00
Cirque (par jour)	50,50	2,97	52,00
Cauton pour cirque	280,00	3,00	288,50
Redevance mensuelle d'occupation du domaine public (pizzas, glacier, etc.)	50,50	2,97	52,00
Vacations de police	20,80	3,12	21,45
A l'unanimité			
CIMETIERE			
15 ans nouveau cimetière	127,00	2,99	130,80
30 ans nouveau cimetière	183,10	2,98	188,55
50 ans nouveau cimetière	350,40	3,00	360,90
50 ans ancien cimetière	426,40	3,00	439,20
50 ans columbarium	1 040,00	3,00	1 071,20
Columbarium plaque couleur or 7cm x 28cm	62,20	2,97	64,05
Columbarium plaque couleur or 93mm x 40 mm	33,50	2,99	34,50
A l'unanimité			
GRANDE SALLE LESUR			
Été – Cirois – samedi	237,00	3,38	245,00
Été – extérieurs – samedi	367,00	3,00	378,00
Été – Cirois – week-end	356,00	3,09	367,00
Été – extérieurs – week-end	477,00	3,14	492,00
Hiver – Cirois – samedi	290,00	3,10	299,00
Hiver – extérieurs – samedi	432,00	3,01	445,00
Hiver – Cirois – week-end	415,00	3,13	428,00
Hiver – extérieurs – week-end	510,00	3,14	526,00
A la majorité des membres présents			
PETITE SALLE LESUR			
1 Journée – Cirois – Été	143,00	3,50	148,00
1 Journée – Cirois – Hiver	170,00	3,53	176,00
Petite salle en plus de la grande	53,00	3,77	55,00
A l'unanimité			
PARTICIPATION AIRE DE STATIONNEMENT			
Participation pour non réalisation	12 310,00	3,01	12 680,00

A l'unanimité			
BONS FOURNITURES SCOLAIRES			
Bons et fournitures scolaires	28,00	3,57	29,00
A l'unanimité			
SERVICE SPORTS VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE			
ACTIVITES – CIROIS			
1 activité/1 période/1 ^{er} enfant	10,20	2,94	10,50
1 activité/1 période/2 ^{ème} enfant	8,20	2,44	8,40
1 activité/1 période/3 ^{ème} enfant	6,10	2,46	6,25
1 activité par période	51,00	2,94	52,50
Toutes les séances sur l'année	102,00	2,94	105,00
A l'unanimité			
ACTIVITES – EXTERIEURS			
1 activité/1 période/1 ^{er} enfant	15,30	2,94	15,75
1 activité/1 période/2 ^{ème} enfant	13,30	2,63	13,65
1 activité/1 période/3 ^{ème} enfant	11,20	2,68	11,50
1 activité par période	76,50	2,94	78,75
Toutes les séances sur l'année	153,00	2,97	157,55
A l'unanimité			
ANIMATIONS			
1 heure animation traditionnelle	3,10	1,61	3,15
2 heures animation traditionnelle	5,10	2,94	5,25
3 heures animation traditionnelle	8,20	2,44	8,40
2 heures animation spécifique Nécessitant un encadrement ou Du matériel spécifique	15,30	2,94	15,75
4 heures d'animation traditionnelle (sportive, culturelle, artistique)	20,40	2,94	21,00
A l'unanimité			
DIVERS			
Bibliothèque (tarif unique – cirois et extérieurs)	2,05	2,44	2,10
Stère de bois	41,00	2,44	42,00
Location de vaisselle	2,05	2,44	2,10
A l'unanimité			

6/ Subvention exceptionnelle : Ecole maternelle Jean de la Fontaine ; spectacle de Noël 2012 : Par lettre en date du 25 mai 2013, la directrice de l'école maternelle Jean de la Fontaine sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 539,60 € afin de couvrir les frais d'organisation du spectacle de Noël qui s'est déroulé le 17 décembre 2012. Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la subvention exceptionnelle sollicitée d'un montant de 539,60€.

PERSONNEL TERRITORIAL

1/ Modification du tableau des effectifs au 15 juillet 2013 : Dans le cadre du déroulement de la carrière des agents de la commune, ces derniers ont la possibilité d'être promus au grade supérieur. Afin de permettre de promouvoir quelques agents, le conseil municipal, à l'unanimité, décide à compter du 15 juillet 2013 de :

-- de supprimer :

- un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- deux postes d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps complet,

- de créer :

- un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- deux postes d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

QUESTIONS DIVERSES

L'Ascipathique adresse par lettre en date du 18 Juin 2013 ses remerciements pour l'attribution de la subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € destinée à financer le Four à Pain au Hameau du Tillet près de la Maison Normande. Le maire évoque une erreur matérielle dans le versement de cette subvention qui aurait dû être de 2000 € cette année et de 1500 € en 2014. Il précise qu'il conviendra de tenir compte l'an prochain de cette anomalie lors de l'attribution des subventions.

L'USCM souhaite déposer une plaque souvenir au stade Henry BAILLY en hommage au jeune joueur de football professionnel Wilfried N'TEDE qui a débuté sa carrière à CIRES LES MELLO, et qui est décédé tragiquement dans un accident de la route. Le conseil municipal unanime, émet un avis favorable à la demande et, sur proposition du maire définit le lieu de pose de cette plaque commémorative entre les deux portes d'accès aux vestiaires du stade Henry Bailly.

5

Le maire donne lecture d'une lettre de mademoiselle RETY qui adresse ses remerciements pour l'aide apportée dans le cadre du rallye 4L Trophy et indique qu'il a à disposition un CD retraçant l'aventure de cette demoiselle.

Madame Marie-Claude LEFEVRE demande le coût prévisionnel de fonctionnement du complexe sportif.

Le maire indique détenir des ratios relatifs aux dépenses de ce type d'équipement et propose de faire une étude de coût.

Monsieur Claude BAUDSON demande si cet équipement est complet en termes d'utilisation.

Le maire répond que l'ensemble des créneaux disponibles sont occupés et qu'il a été possible de répondre aux nombreuses demandes formulées.

Monsieur Claude BAUDSON demande si des communes extérieures vont utiliser cet équipement et s'il est prévu une participation financière pour ces éventuels utilisateurs.

Le maire répond négativement et précise que si cela devait se faire, il y aurait la mise en place de convention avec participation financière.

Madame Marie-Claude LEFEVRE fait remarquer que dans le cadre du ramassage des encombrants il y a la présence de dépôts durant plusieurs jours sur les trottoirs.

Le maire rappelle la règle de l'enlèvement des encombrants qui est un enlèvement à la demande et regrette l'irrespect des règles.

Madame Barbara MLYNARZCYK avait proposé la mise en place d'un jumelage avec une ville polonaise. Elle explique qu'elle a bien engagé les démarches mais que ces dernières n'ont pas abouties.

Par ailleurs, elle regrette qu'aucun représentant de la mairie n'assiste aux enterrements.

Le maire répond que la mairie n'a aucune obligation de déléguer un représentant pour ce type de représentation.

Enfin elle demande s'il est prévu dans le prochain bulletin municipal un droit à la parole pour les listes d'opposition.

Le maire répond que ce droit existe mais qu'exceptionnellement pour le prochain bulletin, cela ne sera pas dans la mesure où cette période est incluse dans la période électorale des prochaines municipales.

Monsieur Daniel SAMUEL demande s'il est possible de sortir le bulletin municipal plus tôt.

Monsieur François PETIT répond négativement en précisant qu'une réunion s'est tenue le 25 juin 2013 pour arrêter la thématique du contenu du bulletin. Il précise qu'une réunion est prévue dans huit jours pour la commission et qu'il rencontre l'imprimeur mi-juillet. Il précise qu'en fonction de ces contraintes la sortie ne peut être prévue que mi-septembre 2013.

Monsieur Daniel SAMUEL au sujet de la présence d'un représentant de la mairie aux enterrements, précise que cela n'est pas une mission de la mairie.

6

Monsieur Hubert CABORDEL sur ce sujet fait remarquer que l'hommage rendu aux défunts lors de cérémonies funèbres rassemble beaucoup de monde dans les petits villages où tout le monde se connaît et se côtoie. Dans les grandes et moyennes villes, seul la famille et les connaissances sont présentes aux funérailles.

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS fait remarquer que la déchetterie de BURY est fermée aux habitants de CIRES-LES-MELLO.

Le maire répond affirmativement et rappelle que la commune avait proposé au SMVO un site sur le territoire communal pour accueillir une déchetterie. Il précise que le président de ce syndicat en l'occurrence le sénateur-maire Philippe MARINI avait bien pris note de la proposition formulée mais qu'il ne pouvait y être donné une suite favorable actuellement.

Madame Béatrice BASQUIN demande s'il y aura un équipement dédiée notamment aux cirois.

Le maire propose de relancer le SMVO sur ce point.

Fin de la séance 22 H 25.

CIRES-LES-MELLO, le 8 Juillet 2013

Le maire,

SIGNÉ

Alain GUÉRINET